

ARRÊTÉ

portant subdélégation de signature aux agents de la
direction départementale des territoires

Le directeur départemental des territoires,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs du préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le l'arrêté du 24 janvier 2014 portant nomination de Monsieur Laurent WENDLING en qualité de directeur départemental des territoires de l'Indre ;

VU l'arrêté du 29 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Jean-François COTE en qualité de directeur départemental adjoint des territoires de l'Indre ;

VU l'arrêté n° 2015110-0011 du 20 avril 2015 portant délégation de signature à Monsieur Laurent WENDLING, directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

Article 1er - Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, agissant dans le cadre de leurs attributions normales ou à titre d'intérimaire au sein de la direction départementale des territoires, et selon les modalités définies en annexe :

1.1 – Monsieur le directeur départemental des territoires adjoint :

Monsieur Jean-François COTE
Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État

1.2 – Monsieur le secrétaire général & monsieur le secrétaire général adjoint / messieurs les chefs de service & chefs de service adjoints :

Monsieur Benoît BELLET
Attaché principal d'administration de l'État
Secrétaire général adjoint
Secrétaire général (SG) par intérim, cadre de permanence

Monsieur Philippe CHOQUEUX
Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État
Chef du service connaissance, planification, aménagement et évaluation (SCPAE),
cadre de permanence

Monsieur Jacques DELIANCOURT
Ingénieur en chef des travaux publics de l'État
Chef du service habitat et construction (SHC), cadre de permanence

Monsieur Thomas DEMOLY
Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts
Chef du service politique agricole et développement rural (SPADR), cadre de permanence

Monsieur Jean-Marie MARTIN
Attaché principal d'administration de l'État
Chef du service sécurité risques (SSR),
Chef du service de l'eau, de la forêt et des espaces naturels (SEFEN) par intérim
Cadre de permanence

Madame Christine RODRIGUEZ
Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement
Adjointe au chef du SEFEN, cadre de permanence

Monsieur Sylvain ROUET
Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement
Adjoint au chef du SPADR/ unité du développement agricole et rural, cadre de permanence

1.3 – Messieurs les chefs de délégation territoriale :

Monsieur Jean-Jacques POULET
Attaché d'administration de l'État
Délégation territoriale Nord (DTN)

Monsieur Michel RAVEAU
Technicien supérieur en chef du développement durable
Délégation territoriale Sud (DTS)

1.4 – Mesdames et messieurs les responsables d'unité et cadres intermédiaires :

SCPAE :

Madame Chantal BAROUTY
Technicienne supérieure en chef du développement durable
SCPAE / unité application droit des sols

SHC :

Monsieur Patrick TAILLEUR
Technicien supérieur en chef du développement durable
SHC/ unité politique de l'habitat et du logement, cadre de permanence

Monsieur Jacques JELODIN
Technicien supérieur en chef du développement durable
SHC/ unité assistance contrôle de la construction et accessibilité, cadre de permanence

SSR :

Monsieur Thierry DUBOIS
Technicien supérieur principal du développement durable
SSR/ unité prévention des risques, cadre de permanence

Monsieur Michel CERES
Technicien supérieur en chef du développement durable
SSR/ unité coordination et observation des réseaux de transport, cadre de permanence

Monsieur André ROSA
Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle
SSR/ unité appui à la gestion de crise et défense, cadre de permanence

SEFEN :

Monsieur Maxime GOURRU
Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement
SEFEN/ unité eau et milieux aquatiques, cadre de permanence

Monsieur Paul LACOULOUMERE
Ingénieur des travaux public de l'État
SEFEN/ unité politiques territoriales

Monsieur Etienne TISSIER
Technicien en chef de l'agriculture et de l'environnement
Adjoint au chef d'unité SEFEN/ unité forêt chasse espaces naturels

1.5 – Le cadre de permanence, tel que désigné par le tableau de roulement.

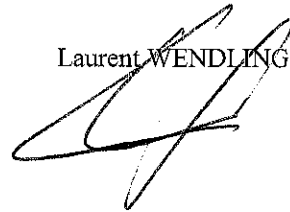
Article 2 - Lorsqu'un agent visé ci-dessus est chargé de l'intérim d'un autre agent il bénéficie pour la durée de l'intérim des délégations de signature consenties à ce dernier.

Article 3 - L'arrêté n° 2015029-0001 du 29 janvier 2015 donnant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires de l'Indre est abrogé.

Article 4 – Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à chacun des fonctionnaires délégataires.

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires,

Laurent WENDLING



A N N E X E

Actes pouvant être signés par les agents de la direction départementale des territoires nommément désignés dans l'arrêté de subdélégation de signature

AGENTS DE LA D.D.T.		ACTES POUVANT ETRE SIGNÉS SUIVANT LA CODIFICATION de l'arrêté préfectoral n° 2014307-0012 du 3 novembre 2014
FONCTIONS	SERVICE / UNITE	
Directeur adjoint	Direction	L'ensemble des actes des chapitres I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X et XI
Secrétaire général Secrétaire général adjoint	SG	L'ensemble des actes des chapitres I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X et XI
Chefs de service et leur adjoint	SCPAE	1a1 (C.A. & R.T.T. uniquement), 1a5, 1a6, 1d1, 1d2, 7a1 et ensemble les actes des chapitres V et VI
	SEFEN	1a1 (C.A. & R.T.T. uniquement), 1a5, 1a6, 1d1, 1d2, 7a1 et ensemble les actes des chapitres III, VIII, IX et X
	SHC	1a1 (C.A. & R.T.T. uniquement), 1a5, 1a6, 1d1, 1d2, 7a1 et ensemble les actes du chapitre IV
	SPADR	1a1 (C.A. & R.T.T. uniquement), 1a5, 1a6, 1d1, 1d2, 7a1 et ensemble les actes du chapitre XI
	SSR	1a1 (C.A. & R.T.T. uniquement), 1a5, 1a6, 1b1, 1d1, 1d2, 7a1 et ensemble les actes du chapitre II
Chefs de délégation territoriale	Délégations territoriales	1a1 (C.A. & R.T.T. uniquement), 1a5, 1a6, 6a1, 7a1 L'ensemble des actes du chapitre V dans la limite de 2 logements pour les groupes d'habitation et immeubles collectifs, 2 lots pour les déclarations préalables et permis d'aménager relatifs à des lotissements, 500 m2 pour les locaux à usage autre que d'habitation
Responsables d'unité ou cadres intermédiaires	SSR/CORT	2a1 (sauf transports exceptionnels de 3 ^{ème} catégorie), 2a2, 2a4, 2a5, 2b1 (sauf décision de refus d'autorisation publicitaire et procédure contradictoire avant mise en demeure de supprimer les dispositifs en infraction)
	SSR/PR	
	SSR/AGCD	Chapitre V
	SCPAE/ADS	
	SHC/ACCA	7a1 – dans la limite de 50 000 €
	SHC/PHL	4a1
	SEFEN/EMA	3a3 3a5
	SEFEN/FCEN	10b2 10b5
SEFEN/PT	3a12 3a13	
Cadre de permanence	Agents dans le cadre de leur permanence	2a3